



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 6 mars 2017 à 20 h, à l'hôtel de ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Madame la conseillère Guylaine Boily, messieurs les conseillers Denis Viel, Gaëtan Gagné, Dave Robichaud et André Fournier formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Côté.

Est aussi présent monsieur Jean-Noël Barriault, ancien directeur général, monsieur Laval Robichaud, directeur général, monsieur Alain Barrette, directeur des travaux publics et monsieur Guylain Raymond, directeur des loisirs.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 6 et 20 février 2017
4. Adoption de la liste des comptes
5. Rapports divers
  - 5.1 Services municipaux
  - 5.2 Dossiers des élus
6. Annulation des soldes des règlements d'emprunt
7. Permis d'intervention
8. Feux d'artifice
9. Adoption du premier projet de règlement 218-17
10. Adoption du premier projet de règlement 219-17
11. Avis de motion
12. Avis de motion
13. Entente bipartite MRC - Ville de Causapscal
14. Mandat professionnel pour une étude d'évaluation du garage
15. RésAlliance
16. Nomination du C.C.U.
17. Passerelle Matamajaw
18. Suivi rénovation Matamajaw
19. Abrogation résolution 2006-01-026
20. Achat statue d'un orignal

21. Vente pour taxes
22. Dons
23. Signataire chèques et effets bancaires
24. Mandataire auprès de la S.A.A.Q.
25. Affaires nouvelles
  - 25.1 \_\_\_\_\_
  - 25.2 \_\_\_\_\_
  - 25.3 \_\_\_\_\_
  - 25.4 \_\_\_\_\_
26. Correspondance
27. Période de questions
28. Levée de la séance

2017-03-042 Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

3. Adoption des procès-verbaux du 6 et 20 février 2017

2017-03-043 Monsieur le conseiller André Fournier propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, d'adopter les procès-verbaux du 6 et 20 février 2017

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

4. Adoption de la liste des comptes

2017-03-044 Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, d'adopter la liste des comptes au montant de 95 779,76 \$ et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

5. Rapports divers

5.1 Services municipaux

Messieurs Alain Barrette et Guylain Raymond font la lecture de leur rapport respectif.

5.2 Dossiers des élus

Monsieur le conseiller André Fournier informe le conseil que les travaux à la maison des jeunes sont terminés et que l'achalandage est toujours aussi élevé.

6. Annulation des soldes des règlements d'emprunt

2017-03-045

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Causapscal a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

**ATTENDU QU'**une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

**ATTENDU QU'**il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Monsieur le conseiller André Fournier propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud,

**QUE** la Municipalité de Causapscal modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

**QUE** la Municipalité de Causapscal informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

**QUE** la Municipalité de Causapscal demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

7. Permis d'intervention

2017-03-046

**ATTENDU QUE** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**ATTENDU QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère.

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, que la municipalité de Causapsal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2017 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise monsieur Alain Barrette à signer lesdits permis d'intervention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

8. Feux d'artifice

2017-03-047

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de payer les feux d'artifice pour la St-Jean Baptiste au montant de 10 000,00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

9. Adoption du premier projet de règlement 218-17

2017-03-048

**ATTENDU QUE** la Ville de Causapsal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 74-2012 de la Ville de Causapsal a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Causapsal désire apporter diverses modifications à son règlement de zonage.

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :

1. D'adopter le premier projet de règlement numéro 218-17 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2. De tenir une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 218-17 lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 3 avril 2017 à la salle municipale située au 1, rue Saint-Jacques Nord à Causapscal à compter de 20 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10. Adoption du premier projet de règlement 219-17

2017-03-049

**ATTENDU QUE** la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Causapscal a été adopté le 5 décembre 2011 et est entré en vigueur le 8 mars 2012 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Causapscal désire autoriser sous certaines conditions qu'une résidence puisse comprendre quatre logements dans la zone 222 Ha qui normalement est dédiée à de l'habitation de faible densité.

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller André Fournier :

1. D'adopter le premier projet de règlement numéro 219-17 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. De tenir une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 3 avril 2017 à la salle municipale située au 1, rue Saint-Jacques Nord à Causapscal à compter de 20 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

11. Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Viel, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 74-2002 de manière à :

- Réduire de 3 mètres à 2 mètres la distance minimale entre certains bâtiments accessoires et les autres bâtiments et constructions;
- Augmenter de 2,75 mètres à 3,05 mètres la hauteur maximale des portes des garages résidentiels;
- Permettre que les portiques, perrons, balcons, galeries, vérandas, solariums, terrasses résidentielles et escaliers extérieurs puissent être implantés, sous certaines conditions, dans les cours arrières et latérales sans égard aux marges de recul et que les galeries au sol non couvertes n'aient pas de distance minimale à respecter par rapport à un bâtiment ou une autre construction;
- Augmenter de 5 mètres à 5,5 mètres la hauteur maximale des garages résidentiels isolés et des remises;

- Permettre que la superficie des garages résidentiels isolés et des remises puisse être équivalente à celle de certaines résidences jusqu'à concurrence de 80 mètres carrés;
- Augmenter de 75 m<sup>2</sup> à 80 m<sup>2</sup> la superficie maximale des garages privés isolés et des remises et de 75 % à 80 % la proportion maximale de la superficie de ces bâtiments par rapport à la superficie du bâtiment principal;
- Permettre que les matériaux de revêtements puissent empiéter de 15 centimètre dans les marges de recul;
- Autoriser, sous certaines conditions, les panneaux de polycarbonate translucides comme matériaux de revêtement de certains bâtiments accessoires et des solariums;
- Prolonger la date maximale de retrait d'un abri d'hiver du 15 avril au 1<sup>er</sup> mai;
- Augmenter la hauteur maximale des clôtures en cour avant de 1 mètre à 1,2 mètre;
- Permettre que certaines maisons puissent sous certaines conditions avoir un portique ou similaire empiétant dans la marge de recul avant jusqu'à 0,5 mètre de la ligne de terrain avant;
- Réduire la marge de recul avant de 6 mètres à 5 mètres dans la zone 136Hm (constituée du parc de maisons mobiles traversé par la route du 2<sup>e</sup> rang, la rue des Pionniers et la rue Beaulieu);
- Augmenter de 2 à 3 le nombre maximal de logements dans la zone 204 Cc (constituée approximativement des terrains bordant le triangle formé des rues Saint-Jacques Sud, Blais et Boudreau);
- Permettre sous certaines conditions des matériaux de revêtement dérogatoires dans le cas d'agrandissement de bâtiments;
- Indiquer à la grille des spécifications que la zone 222 Ha peut faire l'objet d'une demande d'usage conditionnel.

12. Avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Boily voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 169-11 en introduisant des dispositions sur l'usage conditionnel « Habitation multifamiliale isolée » dans la zone 222 Ha (constituée approximativement des terrains bordant le triangle formé des rues Saint-Jacques Sud, Guay et Sainte-Anne ainsi que du tronçon de la rue Saint-Jacques d'approximativement 400 mètres se dirigeant vers le sud à partir de l'intersection de la rue Sainte-Anne).

13. Entente bipartite MRC - Ville de Causapscal

2017-03-050

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fournier, d'autoriser monsieur le maire Mario Coté à signer l'entente bipartite MRC - Ville de Causapscal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

14. Mandat professionnel pour une étude d'évaluation du garage

2017-03-051

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de mandater la firme Goulet Lebel pour l'évaluation de nos installations et de nos besoins en vue de construire un garage municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

15. RésAlliance

2017-03-052

Monsieur le conseiller André Fournier propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'élaborer et d'adopter une politique et un plan de gestion durable des eaux de ruissellement pour atténuer l'impact des crues soudaines estivales et automnales sur les habitats aquatiques, et d'autoriser le directeur général Laval Robichaud à signer le plan d'action préparé par ROBVO.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

16. Nomination du C.C.U.

2017-03-053

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, de nommer Gaëtan Tremblay et Jean-Noël Barriault sur le comité consultatif.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

17. Passerelle Matamajaw

2017-03-054

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, que la Ville de Causapscal autorise M. Marc Thériault, ing. à déposer au nom de la municipalité une demande de Certificat d'autorisation au MDDELCC, ainsi que toute autre demande de permis ou autorisations requises pour mener à bonne fin le projet de remplacement de la passerelle piétonnière reliant le parc municipal au site Matamajaw, à Causapscal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

18. Suivi rénovation Matamajaw

2017-03-055

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de faire un appel d'offre pour les services d'un architecte pour la réalisation des plans et devis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 18.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Boily en vue de l'adoption d'un règlement d'emprunt pour la rénovation du site de pêche Matamajaw.

### 19. Abrogation résolution 2006-01-026

2017-03-056

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, qu'il n'y aura plus de neige de placer sur le terrain de la Villa des aînés.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 20. Achat statue d'original

2017-03-057

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de faire l'achat d'une statue d'original dans le but de promouvoir la ville et ses attraits, et de créer un intérêt touristique. Le coût d'achat de 3 500,00 \$ sera totalement couvert par le citoyen Monsieur Ferdinand Didier.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 21. Vente pour taxes

Les résolutions 2017-03-058 et 2017-03-059 n'ont pas été utilisées puisqu'aucune vente pour taxes.

### 22. Dons

2017-03-060

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de verser les dons suivants :

- 800,00 \$ pour la chorale de l'église de Causapscal;
- 160,00 \$ pour le souper du club Lion;
- 1 500,00 \$ pour la Fête nationale;
- Accorder à la fondation Saumon un forfait de pêche pour deux personnes, pour deux jours incluant : un guide, l'hébergement et les droits de pêche pour une valeur de 1200,00 \$ dans le secteur public de la Rivière Matapédia.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



23. Signataire chèques et effets bancaires

2017-03-061 Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, que monsieur Laval Robichaud, nouveau directeur général, soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires sur les différents folios de la Ville de Causapscal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

24. Mandataire auprès de la S.A.A.Q.

2017-03-062 Monsieur le conseiller André Fournier propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, que Laval Robichaud, nouveau directeur général et secrétaire-trésorier soit mandataire pour la SAAQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

25. Affaires nouvelles

25.1 Entente d'harmonisation

2017-03-063 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fournier, que monsieur le maire signe l'entente pour le transport forestier dans certains secteurs et l'interdire en temps de dégel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

25.2 Omnium Yves Lévesque

2017-03-064 Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de permettre l'utilisation de l'aréna lors de leur tournoi de volleyball et favoriser le bon déroulement de l'activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

25.3 Modification de la résolution 2016-123-357

2017-03-065 Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de modifier la résolution 2016-12-357 afin de nommer monsieur Laval Robichaud comme signataire du contrat de vente en remplacement de monsieur Jean-Noël Barriault.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

26. Correspondance

La correspondance est lue au conseil.

27. Période de questions

Pas de question.

28. Levée de la séance

2017-03-066

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Gagné, de lever la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

Mario Côté, maire

---

Laval Robichaud, directeur général et  
secrétaire-trésorier